L'ABEILLE.

Journal officiel de l'État, du Conseil Général, de la Première et de la Troisième Municipalité.
IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. BAYON.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 24 NOVEMBRE 1837.

La "True American", d'hier, contient une série d'articles qui tous ont rapport aux dernières élections de New York et à la fête que les Whigs de la Nouvelle Orléans ont célébrée en réjouissance de cet événement. Nous les examinerons volontiers, laissé passer sous silence et l'indignation publique dont nous sommes en ce moment l'interprète et que nous éprouvons du reste vivement comme citoyens, se réclamant de nous qui répons immédiate.

L'éditeur de ce journal s'étonne que les causes de l'état actuel restée muette dans cette circonstance "solennelle". Il aurait voulu que leurs bouches impétueuses, et incisives, confondent sur toute la capitale, avec un tourbillon de flammes et de fumée, ces mots si cherp à son cœur: "Vivent les Whigs de New York! vivent ceux de la Nouvelle Orléans! vive le Monopole! vive l'argent! vive enfin le parti de la minorité. Et partant du général Planché comme de celui qui s'est rendu coupable de ce crime de lèse Whigisme, il le dégrade comme tel aux citoyens, et appelle sur, en signe d'anathème public.

Le *True American* n'est il donc imaginé que les actions de l'état doivent se prononcer au premier parti venu? Quelquoiqu'il puissent arriver, ils tissent toujours prêts à suivre les impulsions, les passions et la joie de tous ceux qui viendraient leur dire: "Allons, canons, agitez vous sur vos bases de sapin ou de chêne! tournez, tonnez en notre honneur! tonnez surtout contre ceux qui n'ont de foi ni en Eddie ni en Adams, ni en Clay, ni en Webster, ni dans la banque des Etats Unis, ni dans le système du monopole! gardez vous avant tout d'être silencieux, car vous serez sûrement à jamais de par le comité Whig de la Nouvelle Orléans et tous les Whigs du monde!

Dieu merci que nous gardons, sauve garde de l'Etat, protecteur de la paix et de la tranquillité publiques, ont un plus noble service à remplir. Le chef responsable aux soins de qui ils ont été confiés par la loi, comprend parfaitement bien l'usage qu'il en doit faire: Qui s'ils n'ont pas toujours été morts, ainsi que le fait rétroactivement observer l'éditeur de True American, encore était-ce dans des occasions où tout esprit de parti doit être étouffé et tous les citoyens honnêtes doivent rendre hommage à la volonté nationale. C'est ainsi que les canons de l'état ont toujours salué, par leurs bruyantes détonations, l'élection du chef suprême de la république, celle d'un gouvernement de la Louisiane, ou de tout autre magistrat choisi par un suffrage absolu. Mais l'usage de ces canons est toujours été refusé à tous ceux qui seraient venus les demander pour être les interprètes de la joie et les instrumens de la bruyante ivresse d'un parti. L'état ne connaît point de parti; son premier devoir au contraire est de prévenir tout schisme politique, et d'empêcher que la passion ne vienne détruire l'ordre et la bonne harmonie qui doivent régner constamment parmi tous ses citoyens.

Nous croyons d'avoir vociféré de la manière la plus scandaleuse contre le général Planché, l'écrivain de l'*Amerique*, cherche à blesser la dignité de la position entière, en reprochant aux canons de la place d'avoir répétéé à minute reprise à l'arrivée des troupes de Lecture du théâtre français et aussi d'avoir payé un tribut de respect à la mémoire de Napoléon, lorsque le "misérable buste" de ce grand homme fut offert à la cité par le docteur Antommarchi. On ne saurait répondre à une sortie aussi indécente, et à une plaisanterie aussi injurieuse que celle dont se sert l'éditeur qualifier le buste de l'empereur, que par le mépris le plus profond.

Mais si le *True American* est prodigue d'insultes, il n'est pas pour cela avare de louanges. Il faut selon lui élever une statue au capitaine du navire français la Lafayette pour la noble part qu'il a prise dans cette réjouissance. La conduite de ce capitaine méritérait cependant la censure de toute la presse américaine, de quelque parti qu'elle fut. Appartient-il à un étranger de venir dans un de nos ports tirer du canon en commémoration d'un vote politique donné par l'état de New-York? lui est-il permis de manquer ainsi de respect à une administration gouvernementale avec laquelle son propre gouvernement est en relation d'amitié? lui est-il donné enfin de venir crier parmi nous vivent les Whigs! à bas les démocrates! car au contraire dans cette occasion est tout-à-fait le synonime de vive! Nous le demandons au capitaine de Lafayette; que fèrait-on en France d'un étranger qui s'amuserait à aller tirer du canon à l'honneur du duc de Bordeaux ou de la famille de Napoléon, et crier à bas Louis Philippe! On l'emprisonnerait d'abord, puis on le déporterait et l'on ferait bien.

Enfin le *True American* que sa passion aveugle toujours, s'obstine à prendre de travers tout ce qui se rattache dans cette grande solennité Whig. Il n'est pas jusqu'à la messe à musique de M. Certo, chantée hier à l'église cathédrale à l'occasion de la fête de Ste Cécile, patronne des musiciens, qui n'ait été interprétée par cette feuille, comme étant un *Te deum* en réjouissance de la victoire des Whigs de New-York. Le fait est tellement vrai que si le True American veut se donner la peine de lire les détails de la cérémonie publiée dans l'Abeille d'hier, il se convaincra que la première santé portée a été celle du président Van Buren.

ST. DOMINGUE.

La proclamation du Président d'Haïti, que nous avons reproduite dans notre feuille du 20 novembre, nous avait semblé déclinar, avec une évidence duplicité, les termes d'un traité que nous considérions comme d'autant plus irréfragables qu'il était tout à l'avantage de la nouvelle république. Cependant, le même jugement n'est pas porté par toutes les gazettes de cette ville; et il en est une qui prend à tâche de défigurer la question en considérant l'indemnité comme une compensation de quelque besoin qu'aurait éprouvé le commerce français, par suite de la révolution. A lire cet article du Bulletin, on dirait que ce serait une opération de bourse, comme l'était devenue l'indépendance américaine; et que des intérêts, tout aussi sacrés pour le moins que ceux de quelques spéculateurs désappointés, ne se trouveraient pas compromis dans cette grande affaire, dont il semble que l'écrivain n'a pas pris la peine de s'instruire le moins du monde.

Personne n'ignore cependant, qu'une colonie riche et puissante fut ravie à la France par une fausse application du régime de liberté, auquel fit donné une extension dont les conséquences furent si funestes. L'incendie, le massacre, le subversion totale du commerce et de l'industrie, devinrent le fatal résultat d'utopies philosophiques; et ce qui échappa d'une nombreuse population blanche se réfugia partout où elle put trouver asile.

Nous ne supposons pas que l'écrivain du Bulletin se fasse l'apologiste d'une expropriation de cette nature; et qu'il puisse considérer comme un simple échec fait au commerce de la France, la spoliation d'une quantité innombrable de familles; si qu'il regarde comme droite bien constatée, ceux acquis par la révolte et le carnage.

Ce ne saurait donc être que par défaut d'examen que l'on prétendrait contester à la France le droit d'intervenir pour améliorer, autant qu'elle le pouvait le sort de ses anciens sujets. Aussi le voit-on, où que le grande embarras de la restauration sont passés, s'occuper de ranimer avec la nouvelle république qui s'est élevée sur les ruines de la reine des Antilles. Les ministres de Charles X, comprenant combien serait difficile, et peut être infructueuse, une nouvelle conquête de l'île, imaginèrent un système de transaction qui, tout en privant les propriétaires de leurs droits, leur acquit du moins quelques moyens d'existence; ces deux mots: ils renoncèrent à des droits irréconsidérés, mais incertains dans leur revendication, en échange d'un dixième des valeurs abandonnées. Il est vrai que le ministère agissait arbitrairement qu'il disposait bon marché des propriétés d'autrui; mais enfin, les intéressés n'ayant aucun autre moyen d'en tirer avec leurs spoliateurs, avec les égorgeurs de leurs familles, se soumirent à la loi de la nécessité devant laquelle de longues infortunes leur avait appris à fléchir! *Ils* méditèrent un dédommagement, garanti par la foi jurée, à des droits devenus éventuels; et la République Haïtienne, reconnue par l'antique métropole, par ce fervent sans inquiétude, sans remords, aux travaux agricoles qui devaient faciliter l'acquittement des engagemens pris, à la face du monde, par ses gouvernemens. Un premier échéance, uniquement dû aux cinquantaines des propriétés, fut acquitté au moyen d'un emprunt fait par Haïti au commerce français; et, depuis le commencement d'exécution, toutes sortes de subterfuges ont été mis en œuvre pour se en soustraire à l'acquittement du restant. Aujourd'hui, le Président prétend ne payer 25 millions une indemnité, qui, en elle même, était déjà valeur pour les propriétaires.

Dans certains de cause, la France s'est mise en devoir de faire rentrer justice à ceux de ses enfans, qu'elle avait si long-temps négligés; et de nouvelles négociations ont échoué, elle vient d'envoyer son ultimatum, accompagné d'une menace imposante. Si cet ultimatum, accompagné d'une menace imposante. Si cet ultimatum, accompagné d'une menace imposante. Si cet